

INSCRIPTION / TARIF

L'inscription AGORA 2019 se fait via le bulletin d'inscription papier ou en ligne. Le règlement des frais d'inscription ouvre le droit à disposer d'un stand le jour d'Agora et/ou à être répertorié dans l'Annuaire. Ces frais s'élèvent à 20 euros par association adhérente à la Maam ou à l'OSAM et à 40 euros par association non-adhérente. Le salon est ouvert aux associations déclarées loi 1901, ne pouvant relever d'un objet politique, confessionnel ou syndical.

Paiement en ligne : Si vous avez ajouté une contribution à HelloAsso au moment de payer, retrouvez le montant sur la preuve d'achat.

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS 2019/2020

Les renseignements nécessaires à la rédaction de l'annuaire sont relevés au moment de l'inscription. La présentation de votre activité est limitée à 300 caractères. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le texte si le nombre de caractères est supérieur à celui attendu ou s'il y a des erreurs.

STANDS / ÉQUIPEMENT

Plusieurs types de stands seront mis à disposition en fonction de la configuration des lieux et des possibilités techniques **(emplacements et dimensions communiqués lors de la réunion exposants du lundi 26 août)**.

L'enseigne, avec le nom de l'exposant disposée sur chaque stand, doit rester sur les stands à l'issue du salon ainsi que le numéro. Les enseignes et numéros sont réemployés.

Chaque stand sera équipé d'une table et de trois chaises.

Toute association ayant besoin de mobilier supplémentaire apportera son propre mobilier le jour d'AGORA.

Les emplacements attribués par l'organisateur doivent être respectés.

OCCUPATION DES STANDS

L'association inscrite s'engage à être présente le jour d'AGORA et ne peut échanger son emplacement de stand, le vendre ou le céder à une autre structure. Il est interdit d'utiliser sa représentation associative pour le compte d'une structure commerciale, politique ou religieuse. Une association ne peut payer un stand pour y représenter deux associations. Les stands doivent être occupés toute la durée d'ouverture au public de la manifestation.

PRÉSENCE / EMPÊCHEMENT

Les inscrits non présents ou retardataires le jour de la manifestation encourent le risque de ne pas pouvoir participer à l'édition 2020, sauf s'ils préviennent de leur absence au plus tard le 23 août 2019. Quelle que soit l'origine de leur absence, les frais d'inscription ne seront pas restitués après cette date. L'inscription dans l'annuaire sera maintenue.

L'organisateur se réserve le droit de proposer tout stand non utilisé à l'ouverture de la manifestation, à une autre association.

INSTALLATION ET DÉMONTAGE DES STANDS

L'accès est ouvert aux exposants pour préparer les stands : vendredi 6 septembre de 18h à 20h et samedi 7 septembre de 8h à 9h30. Les stands doivent être prêts samedi 7 septembre à 9h30, pour les contrôles de sécurité. Horaires de démontage : de 18h à 19h30.

L'accès des véhicules des exposants sera possible à partir de 18h30.

Tous les stands doivent être vidés et nettoyés samedi 7 septembre à 19h30.

ACCÈS VÉHICULES ET STATIONNEMENT

L'accès des véhicules dans l'enceinte du site réservé à Agora est autorisé durant les heures de montage et démontage. Les entrées se font par les rues Robert Pierre et Martin Bleu Dieu et les sorties se font par les rues Amiral Lejeune et Robert Pierre. En dehors de ces horaires, les barrières d'accès sont fermées : **aucun véhicule ne peut entrer ou sortir le samedi entre 9h30 et 18h30.**

Un stationnement des véhicules adaptés et véhicules des personnes détenant une carte d'invalidité est prévu rue Martin Bleu Dieu.

Toute enfreinte à l'arrêté de stationnement et de circulation est passible d'amende et de mise en fourrière, y compris le stationnement sur les places réservées.

PROBLÈMES TECHNIQUES

En cas de problème technique, signalez-le au point d'accueil du pôle dont vous dépendez, qui le transmettra aux équipes compétentes. N'essayez pas de réparer vous-même les équipements mis à votre disposition.

AFFICHAGE DANS LES STANDS

Utiliser uniquement de la bande, de la pâte adhésive ou des chaînettes avec crochets. Est interdit l'usage de clous, punaises ou colle pour l'affichage.

Veillez à ne pas apposer d'images ou de photos pouvant choquer, notamment les plus jeunes.

SON ET VIDÉO

Les associations ayant commandé une alimentation électrique au moment de l'inscription peuvent utiliser des appareils de diffusion sonore et visuelle, dans le respect des stands mitoyens, pour ne pas apporter de nuisances sonores.